

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Gestion des marchés: plus de clarté, s'il vous plaît!»

Rapport de M. Eric Bertinat.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du 28 septembre 2015. La commission sous les présidences de M^{mes} Sophie Courvoisier et Olga Baranova a étudié la présente proposition lors des séances des 15 octobre 2015 et 30 mars 2017. Le rapporteur remercie M. Vadim Horcik pour la qualité de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- les différentes places de marché en ville de Genève;
- les différents types de marché (marché aux puces, marché aux légumes, marché des artisans, marché aux livres d'occasion, etc.);
- les différentes catégories dans lesquelles sont classifiés les marchands, afin de pouvoir exploiter un stand ou un étal sur l'un de ces marchés (artisan, vendeur de fruits et légumes, vendeur de produits manufacturés, brocanteur, etc.);
- les difficultés pour un nouveau marchand à trouver une place;
- les réclamations régulières de marchands, qui laisseraient à penser que la gestion des places n'est pas toujours faite de manière égalitaire et équitable;
- le coût de gestion et de contrôle des marchés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les trois mois au Conseil municipal un projet de gestion des marchés qui puisse satisfaire tous les acteurs: autorités, services de gestion et de contrôle, marchands.

Séance du 15 octobre 2015

Audition de M. Pascal Spuhler, motionnaire

M. Spuhler explique aux commissaires la volonté des motionnaires de clarifier la gestion des marchés. Il poursuit en expliquant qu'il y a des zones obscures quant à l'attribution des places de marchés. Les motionnaires estiment qu'il y a

des imprécisions concernant la gestion de ces marchés. Il explique également que l'attribution fonctionne avec des tickets et continue en donnant l'exemple de personnes en attente d'un emplacement depuis 2008. Il poursuit en expliquant que depuis ce jour, à part l'accusé de réception de leur dossier, ces personnes n'ont reçu aucune nouvelle depuis leur inscription sur la liste d'attente. Il explique que ce genre de cas soulève des questions quant au fonctionnement du règlement et de son application. Il poursuit en prenant l'exemple de typologie de marchés (marchés aux légumes, aux puces, etc.) et des stands installés dans ces marchés. Il explique que certains stands vendent des produits manufacturés aux marchés aux légumes ainsi que certains stands prosélytistes. Les motionnaires demandent donc le projet d'une marche à suivre expliquant clairement les démarches d'attribution des emplacements afin que cela soit fait dans un souci d'équité.

La présidente remercie M. Spuhler et explique avoir eu un entretien avec M. Pizzoferrato lorsqu'elle a organisé les travaux de la commission et suggère de l'auditionner à ce sujet. Elle passe ensuite au tour des questions.

Un commissaire constate que ces choses arrivent dans certains marchés. Il explique qu'il y a des marchés de luxe à l'exemple de celui du boulevard Helvétique. Il estime que les marchands peuvent se déplacer de marchés si les places ne se libèrent pas.

Un commissaire revient sur la formulation. Il explique que la motion demande un projet de gestion des marchés. Il demande si un rapport sur la gestion et les améliorations à apporter pourrait être fait avant tout.

M. Spuhler répond que ça ne pose pas de problème et que la demande peut être mieux dirigée. Il explique que le projet de gestion sous-entend qu'aujourd'hui, dans la situation actuelle, il y a peut-être des règlements obsolètes nécessitant une mise à jour. Il poursuit en rappelant aux commissaires que les marchés d'il y a vingt ans n'ont rien à voir avec les marchés actuels. Il souligne cet argument en expliquant qu'il y a des places d'attribution qui sont sous-louées. Il insiste sur le fait que le projet de gestion visera à changer la manière de gérer les marchés et à clarifier un certain nombre de points.

Une commissaire abonde dans le sens de M. Spuhler concernant l'attribution équitable des places et le respect de ce principe. Elle émet cependant une réserve concernant les typologies des marchés. Elle explique que les différents stands participent à la convivialité et à la diversité des marchés.

M. Spuhler se réfère au règlement pour répondre à une commissaire afin de justifier les types de stands présents sur les marchés aux légumes, à titre d'exemple, et expose qu'aujourd'hui ce règlement n'est pas respecté à ce niveau-là par plusieurs stands. Il précise qu'il n'est pas contre cette démarche mais souhaite juste que le règlement soit adapté le cas échéant.

Un commissaire demande s'il est possible de conserver le marché alimentaire sur un côté du boulevard et les autres stands formant le «reste» du marché de l'autre côté à l'exemple du marché aux puces (Plainpalais).

M. Spuhler revient sur sa réponse précédente et explique que la mixité ne le dérange pas, mais c'est l'imprécision par rapport au règlement qui pose problème. Il poursuit en expliquant que si le règlement n'est pas respecté, cela ouvre la place à des irrégularités et des injustices. Il cite en exemple des attributions de places ou des sous-locations de places, etc.

Un commissaire encourage les membres de la commission à chercher le règlement des marchés. Il explique que les commissaires y trouveront une grande partie de réponses posées. Il précise qu'il date de 2011.

Une commissaire émet une remarque et explique que certains marchands sont acceptés au sein des marchés en fonction des disponibilités. Elle continue en expliquant que ces marchands doivent fonctionner sur ce modèle durant trois ans pour pouvoir acquérir une place attitrée.

La présidente indique qu'il y a un système d'inscription. Elle propose de mettre au vote l'audition de M. Barazzone et de M. Pizzoferrato afin qu'ils expliquent son fonctionnement.

Une commissaire demande aux motionnaires si le règlement a été pris en compte avant de rédiger la motion.

M. Spuhler explique que, pour certains points, le règlement n'est pas appliqué même s'il a été réadapté.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de M. Barazzone ainsi que de M. Pizzoferrato, ce qui est accepté à l'unanimité.

Séance du 30 mars 2017

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics

M. Barazzone résume les termes de la motion qui demande de présenter un plan de gestion des marchés qui puisse satisfaire tous les acteurs. Il explique qu'actuellement la situation dans les marchés lui paraît sous contrôle. Ils ont régulièrement des rencontres avec les divers représentants des marchés. Il souligne que les discussions au sein de cette commission consultative se déroulent bien. Il remarque que la motion fait état de réclamation régulière et il souligne qu'il serait intéressé à avoir des exemples précis, car ils n'ont pas de doléances générales actuellement.

Il rappelle également qu'il existe une unité dédiée aux marchés qui dépend du Service de la sécurité et de l'espace public. Cette unité a pour but de pacifier les relations entre la Ville et les marchands. Le règlement, mis à jour en 2015, édicte des règles très claires et égalitaires pour tous les marchands.

Il souhaite rappeler qu'il y a une volonté politique de redynamiser les marchés et faire leur promotion, il donne l'adresse du site dédié aux marchés (<http://genevemarches.ch/>). Si les motionnaires souhaitent donner des exemples précis ils se tiennent à disposition afin de répondre aux questions, il passe la parole à M. Pizzoferrato.

M. Pizzoferrato reprend et explique que le domaine des marchés est très codifié et très contrôlé. En effet, pour accéder à un marché il n'y a que deux options: bénéficier d'un abonnement ou alors être marchand journalier. Il ajoute que tous les marchés de la ville de Genève ont environ 20% de places laissées pour les marchands journaliers. Afin de disposer d'un abonnement et le conserver, le taux de présence minimale est de 65% sur les marchés durant l'année. Pour les marchands journaliers, il existe une liste d'appel et ainsi chaque matin les marchands figurant sur cette liste sont contactés et peuvent choisir les places réservées aux marchands journaliers ou celles qui ne sont pas utilisées par les abonnés. Il explique que l'ordre dans cette liste est opéré par le taux de présence, en effet ils privilégient les journaliers étant le plus présents, en cas d'égalité c'est l'ancienneté de l'inscription qui décidera de qui arrivera en tête, etc. Il précise que cette liste est mise à jour deux fois par année et reflète totalement la réalité effective au niveau des taux de présence.

L'unité qui gère les marchés est composée de 24 collaborateurs afin de pouvoir tourner en trois groupes de huit. Ces personnes sont là non seulement pour placer les marchands, mais également afin de les contrôler plusieurs fois dans la journée afin de s'assurer que les personnes qui sont présentes sont bien les bénéficiaires de l'abonnement ou de la carte journalière. Il insiste sur le fait que les contrôles sont réguliers et s'opèrent plusieurs fois par jour.

Finalement il explique que les règles d'attribution sont claires, transparentes et respectées. Il estime que la situation dans le marché est sous contrôle.

M. Spuhler explique que sa motion date de 2014. Il est satisfait de constater que la situation a évolué et est désormais sous contrôle. Il rappelle que la motion avait été motivée par des plaintes ainsi que des interpellations qu'il avait reçues de la part de marchands, qui relevaient des situations étranges. Il était question de problèmes liés à l'attribution des places pas claires. Il aimerait savoir s'il y avait eu des problèmes de la sorte ou des problèmes de sous-location, etc.

Le dernier point qu'il souhaite aborder concerne une personne qui l'avait interpellé directement et qui avait déposé sa demande en 2008 pour recevoir une réponse en 2014.

M. Pizzoferrato suppose que le cas dont il fait état doit être en lien avec le marché aux puces. En effet il explique qu'il y a environ 200 demandes qui ont été mises en stand-by, car malheureusement la planète ne peut pas absorber plus de marchands qu'elle n'en absorbe aujourd'hui. Il note que ce n'est pas une volonté de la Ville, mais une situation de fait. Cependant il souligne qu'une réponse a été donnée et explique que cela démontre un suivi et un contrôle sur les listes qui sont mises à jour.

Par rapport aux problématiques qu'il a soulevées, il explique que le règlement, mis à jour en 2015, n'est pas rétroactif. Il constate donc qu'il y a eu des situations inégalitaires qui cohabitent malheureusement encore.

M. Spuhler soulève un dernier point concernant la lettre que le marchand avait reçue, il explique que la lettre était concise et ne donnait pas d'explication au marchand concernant les listes d'attente, etc.

M. Barazzone précise que ces informations sont aujourd'hui présentes dans les courriers.

Un commissaire souhaiterait poser une question concernant les Puces. Il constate qu'il y a de plus en plus de marchands d'habits. Plus précisément un marchand de vêtements qui semble être présent à la fois aux Puces et à celui de la Madeleine. L'affichage des prix ainsi que la taille du stand rendent le tout «étouffant».

M. Pizzoferrato explique qu'il existe un règlement fédéral repris par un règlement cantonal qui impose au vendeur l'obligation d'afficher son identité et tous les prix. Il souligne que le marché de la Madeleine est un marché de produits manufacturés, ce qui est un terme large. Il explique avoir déjà constaté cette tendance de manière générale dans les marchés aux puces ou dans d'autres stands qui veut que la marchandises soit de qualité moindre et estime que c'est une évolution dans les pratiques de ce genre d'endroits. Cependant, il prend aussi en considération que certains acheteurs fréquentent ces marchés par besoin afin de trouver des vêtements ou autre produit accessible financièrement.

Un commissaire souhaiterait savoir si ce genre de marchand n'enfreignait pas le règlement en vigueur.

M. Pizzoferrato répond que comme le règlement n'est pas rétroactif, il est possible qu'aujourd'hui des demandes d'exploitation de la sorte ne soient pas reconduites.

M. Spuhler estime que la présentation faite répond aux invites de la motion et au vu de la date à laquelle elle a été déposée, il constate que la situation s'est améliorée et se dit satisfait. Il invite à soutenir la motion.

Vote

La présidente soumet au vote de la commission la motion M-1150, qui est refusée par 10 non (3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 4 oui (2 EàG, 2 MCG).